

République Française

COMMUNE DE VILLARS

EXTRAIT
du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 30 OCTOBRE 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération (présents et représentés) =suffrages exprimés
14	9	9

VOTES		
Pour	Abstention(s)	Contre
9	0	0

Objet de la délibération
D-2025-10-04 : Approbation du règlement du cimetière

Le 30 Octobre 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 Octobre 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie

Présents : Mmes : PEREIRA S. ; CECCHINI C. ; MENSE M. ; BELLON S. ; FELLON F. ; Messieurs : EVEN P. ; BLANC P. ; MASSEL A. ; POUCEL A. ;

Absents excusés :

Absents : CASTANO C. ; HENAREJOS F. ; CORNAND JB ; POIMBOEUF J. ; VANEL M. ;

Procuration :

Secrétaire de séance : MENSE Marilyne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.223-1 et suivants relatifs à la gestion des cimetières ;

Vu le code Général des collectivités Territoriales, et notamment les dispositions concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de cimetières (articles L.2213-7 et suivants) ;

Considérant qu'il appartient à la commune d'assurer la bonne organisation, la salubrité et la décence du cimetière communal ;

Considérant qu'il est nécessaire d'établir le règlement du cimetière communal afin de préciser les conditions d'attributions des concessions, les règles d'entretien, ainsi que les modalités de gestion et d'utilisation des espaces funéraires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

Article 1 :

Le règlement du cimetière communal, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2 :

Ce règlement entrera en vigueur à compter du 01 Novembre 2025

Article 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de la publication du règlement conformément aux dispositions en vigueur. Une copie sera à la disposition du public en mairie

Article 4 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse et publiée selon les formes légales. Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits

Le secrétaire de séance :

MENSE Marilyne

Mise en ligne sur le site internet le : 6 Novembre 2025

La Maire :

PEREIRA Sylvie



madame la Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>